



Formation des forces de sécurité en Île-de-France à  
l'accueil et au recueil de la parole des femmes victimes  
de violences conjugales

## **Appel à projet n°2**

Date limite de dépôt des projets : 14 janvier 2022 à  
23h59

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| 1. Contexte et présentation du projet .....       | 3 |
| 2. Cadre de l'appel à projet .....                | 5 |
| a. Caractéristiques des projets .....             | 5 |
| b. Engagement des associations.....               | 5 |
| c. Calendrier du projet .....                     | 6 |
| d. Suivi du projet.....                           | 6 |
| 3. Règlement de l'appel à projet.....             | 7 |
| a. Calendrier de l'appel à projet.....            | 7 |
| b. Contenu de la réponse à l'appel à projet ..... | 7 |
| c. Contact.....                                   | 7 |
| Annexe – Dossier de candidature .....             | 8 |

## 1. Contexte et présentation du projet

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe à ce jour 262 membres : 142 associations, 19 syndicats et 101 collectivités locales. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Malgré l'ampleur des violences conjugales, qui concernent 213 000 femmes en 2019, elles sont encore peu signalées aux autorités : moins d'une femme sur 5 dépose plainte pour ces faits<sup>1</sup>. Ces chiffres évoluent cependant depuis 2018 : on observe une progression de 14% des plaintes pour violences conjugales enregistrées en 2019, de 10% en 2020 malgré le contexte de confinement<sup>2</sup>. On peut constater que parmi les plaintes enregistrées par les forces de sécurité, certaines formes de violences conjugales sont sous déclarées : c'est le cas notamment des violences sexuelles qui représentent 3% des plaintes pour violences conjugales en 2019<sup>3</sup>.

Ce taux de plainte encore bas montre encore toute la difficulté pour les victimes de dénoncer spécifiquement ces faits qui touchent à l'intime, sont humiliants et dont la dénonciation expose à un risque de représailles. Or, les conditions dans lesquelles les femmes victimes sont accueillies (quand elles poussent la porte d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie ou quand les forces de sécurité poussent la porte de chez elles) tout au long de cette procédure sont déterminantes pour leur protection et leur parcours judiciaire.

Deux enjeux liés justifient une attention particulière des forces de sécurité sur ces cas :

- Le recueil de la parole des victimes est particulièrement difficile du fait même de la nature des violences (qui mettent en jeu l'intimité, qui peuvent générer des traumatismes, et qui peuvent être associées à un fort sentiment de honte ...), ce qui nécessite une posture adaptée.
- La prise en compte du danger (risques de réitération des faits, voire de représailles car le dépôt de plainte expose les femmes encore plus au danger) qui doit être associée à des mesures de protection.

Le Centre Hubertine Auclert a piloté, en 2018-2019, un diagnostic collaboratif dans trois commissariats de police d'Île-de-France, à la demande de la Préfecture de police d'Île-de-France, sur les conditions d'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles. Dans ce cadre, des recommandations ont été formulées et plusieurs outils ont été créés et mis à disposition afin de faciliter l'évaluation du danger lors d'une audition et lors d'une intervention à domicile par les services de police.<sup>4</sup> L'une des recommandations était le renforcement de la formation des services de police à la prise en compte de la spécificité et de la dangerosité des situations de violences conjugales en particulier : partant du constat que seuls les services d'enquête spécialisés ont le plus souvent accès à des formations continues en Île-de-France, il était recommandé de prévoir des formations adaptées aux contraintes des forces de sécurité sur site ou localement, afin de permettre à l'ensemble des services, de jour et de nuit, de pouvoir être formés. Dans cette continuité, la Région Île-de-France a

---

<sup>1</sup> Données de l'enquête CVS 2012-2019 (Insee, SSMI, ONDRP), in Lettre n°17 de l'Observatoire nationale des violences faites aux femmes, novembre 2021.

<sup>2</sup> Données publiées par le Ministère de l'Intérieur - Info rapide n°19 : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020

<sup>3</sup> Données 2019 du Ministère de l'Intérieur, publiées dans la Lettre de l'Observatoire National des violences faites aux femmes numéro 16, Novembre 2020.

<sup>4</sup> Voir le compte rendu de la rencontre organisée par le Centre Hubertine Auclert en novembre 2020 « Comment améliorer les conditions du dépôt de plainte pour les victimes de violences conjugales et/ou sexuelles » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/retour-sur-la-rencontre-comment-ameliorer-les-conditions-du-depot-de-plainte-pour-les-femmes>

voté un budget spécifique en novembre 2020 pour que soient formées, sur tout le territoire francilien, les forces de sécurité qui interviennent dans ces situations de violences conjugales. Ce projet a pour objectifs de :

- Former localement les forces de sécurité (police, gendarmerie, police municipale) en Île-de-France sur l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et l'évaluation du danger,
- Proposer une offre de formation spécifique aux violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) et cohérente à l'échelle du territoire francilien,
- Renforcer/appuyer les associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans cette activité de formation.

Le Centre Hubertine Auclert a lancé une première phase de ce projet de formation en mai 2020, en articulation avec 17 associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Île-de-France. Des agents et agentes de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de polices municipales ont ainsi pu bénéficier de sessions de formations adaptées à leurs prérogatives.

**Le Centre Hubertine Auclert souhaite désormais poursuivre ce projet avec une 2<sup>e</sup> phase pendant le premier trimestre 2022 afin de former davantage de forces de sécurité.**

Le Centre Hubertine Auclert coordonne ce projet de formation et est garant de la qualité et de la cohérence des sessions de formation proposées. Le Centre Hubertine Auclert s'inscrit dans une approche des violences faites aux femmes qui vise la transformation des relations entre les femmes et les hommes pour atteindre l'égalité.

Dans le cadre de la préfiguration de ce projet, un module pilote de formation d'une journée a été conçu par le Centre Hubertine Auclert avec les associations *Du Côté des Femmes* et *Elle's imagin'ent*, membres de la *Fédération Nationale Solidarité Femmes*. En plus d'un cadrage conceptuel et pratique sur les spécificités des violences conjugales dans le continuum des violences faites aux femmes à partir du film « *Fred et Marie* », ce module comprend des exercices pratiques concernant l'accueil, le recueil de la parole et l'intervention à domicile. Ces modules pourront servir de base pour les formations animées par les associations spécialisées répondant à cet appel à projet. Le Centre Hubertine Auclert propose également des ateliers réguliers d'échanges de pratiques entre les formatrices et formateurs des différentes associations pour consolider les approches et favoriser les échanges.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne l'évaluation de ces formations, sur la base d'un questionnaire commun remis à l'issue de chaque formation aux stagiaires, et l'envoi d'un questionnaire « à froid » pour une partie des formations. Il réalisera également un bilan commun des deux appels à projets assorti de recommandations en vue d'améliorer la formation des forces de sécurité sur les violences conjugales.

Le Centre Hubertine Auclert propose cet appel à projet aux associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. **Pour répondre à l'enjeu de qualité et de cohérence du projet régional, le Centre Hubertine Auclert portera une attention particulière à l'expérience et l'approche des associations, notamment leur capacité à articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes.**

## 2. Cadre de l'appel à projet

### a. Caractéristiques des projets

Sont éligibles les projets de formation d'une journée minimum qui proposent un contenu permettant à la fois de décrypter les spécificités des violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) dans une perspective qui permet d'articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes, rappeler le cadre de la loi mais aussi proposer des exercices pratiques adaptés aux prérogatives des forces de sécurité : accueil, recueil de la parole et interventions à domicile.

Les projets de formation devront être organisés localement : soit idéalement au sein même d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie, soit à proximité afin de faciliter la participation de plusieurs personnels d'un même commissariat / brigade de gendarmerie.

Les projets de formation devront prendre en compte un public varié, à la fois les services d'enquête spécialisés mais aussi les services en première ligne dans l'accueil, la prise de plainte et les interventions à domiciles (de jour et de nuit). Les polices municipales peuvent faire parties des publics ciblés.

Les frais relatifs à la conception des modules (y compris les temps d'échanges avec les commissariats et brigades de gendarmerie) peuvent être inclus dans le budget.

Les projets de formation devront préciser le nom du ou des commissariats ou brigades de gendarmerie ou polices municipales dans lesquelles les formations pourront être organisées : il est attendu qu'un premier contact ait été établi, afin d'assurer la faisabilité du projet.

**Les formations seront organisées entre Février et Mai 2022 inclus, idéalement en présentiel en fonction du contexte sanitaire et dans le respect des mesures barrières.**

Le Centre Hubertine Auclert sera particulièrement attentif à ce que la couverture du territoire francilien proposée par l'ensemble des projets soit la plus équilibrée possible. Les projets peuvent être portés en partenariat par plusieurs associations d'un même territoire.

Les projets de formation portés par des associations spécialisées accompagnant localement des femmes victimes de violences conjugales et ayant une première expérience des formations seront privilégiés. Une attention particulière sera donc portée à la connaissance du réseau local d'acteurs et actrices impliqués dans la protection des femmes victimes de violences conjugales.

**Les associations ayant été sélectionnées dans le cadre du premier appel à projet en 2021 peuvent faire une nouvelle demande pour organiser de nouvelles sessions**, avec de nouveaux publics en 2022. Elles peuvent également proposer des sessions « retours d'expérience » pour les formations déjà réalisées en 2021.

**Les candidatures des associations n'ayant pas répondu à ce premier appel à projet en 2021 sont également les bienvenues.**

### b. Engagement des associations

Les associations retenues dans le cadre de cet appel projet prennent part au projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil et au recueil de la parole des femmes victimes de violences conjugales.

Dans le cadre du projet régional, les associations dont les projets sont retenus s'engagent à participer à des ateliers d'échange de pratiques, animés par le Centre Hubertine Auclert, pendant la réalisation du projet et en aval, pendant sa période d'évaluation et de capitalisation.

#### c. Calendrier du projet

Calendrier prévisionnel :

- 1<sup>er</sup> Février au 31 Mai 2022 : période de formation.
- Mai et Juin 2022 : évaluation et capitalisation du projet régional.
- Septembre 2022 : Publication d'un bilan du projet régional et organisation d'un événement de restitution.

#### d. Suivi du projet

Le Centre Hubertine Auclert est en charge de la coordination, du suivi, de l'évaluation, de la cohérence et de la qualité du projet régional.

Il pilotera les ateliers d'échanges de pratiques et l'évaluation du projet.

Les associations s'engagent à transmettre au Centre Hubertine Auclert les éléments administratifs nécessaires au suivi, notamment :

- Listes d'émargement,
- Listes nominatives des participants et participantes (nom, prénom, fonction, mail),
- Questionnaires d'évaluation complétés « à chaud » à la fin de la formation, et – autant que possible – « à froid » au moins 7 à 8 semaines après la formation.

### 3. Règlement de l'appel à projet

#### a. Calendrier de l'appel à projet

- Lancement de l'appel à projet et du règlement : Mardi 14 décembre 2021
- Réception des réponses à l'appel à projet : du Mercredi 15 décembre 2021 au Vendredi 14 Janvier 2022
- Etude et sélection des projets par le Bureau du Centre Hubertine Auclert : du 17 au 31 Janvier 2022
- Réponses aux associations : 1er Février 2022.
- Lancement des projets : 2 Février 2022

#### b. Contenu de la réponse à l'appel à projet

La réponse à l'appel à projet doit contenir :

- La réponse à l'appel à projet complétée (voir Annexe),
- Les CV des formatrices et formateurs qui animeront les sessions,
- Les éventuelles références de formation de forces de sécurité déjà animées par l'association,
- Les statuts de l'association,
- La présentation des instances de gouvernance de l'association,
- Le RIB de l'association.

Pour les associations déjà parties prenantes de la première phase du projet entre Mai et décembre 2021, il n'est pas nécessaire de renvoyer les statuts de l'association, la présentation de ses instances et son RIB si ces documents sont restés inchangés.

#### c. Contact

Pour toute demande relative à ce projet, votre contact au Centre Hubertine Auclert :  
Maxime GOSSET, chargé de mission coordination de formations et d'études :  
[maxime.gosset@hubertine.fr](mailto:maxime.gosset@hubertine.fr) ou 06 20 42 99 90.

## Annexe – Dossier de candidature

Projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil et au recueil de la parole des femmes victimes de violences.

Vous pouvez joindre, en annexe, tout document complémentaire qui vous semble enrichir votre réponse.

### Présentation de l'association

Présentation de l'association (objet, date, de création et principales actions)

>

L'expérience et l'approche de l'association en matière de formation

>

L'expérience et l'approche de l'association de l'accompagnement des femmes victimes de violences

>

L'expérience dans la formation des forces de sécurité (formats, contextes, durées, dates, bénéficiaires...)

>

Contacts existants avec des brigades de gendarmerie, les commissariats de police ou les polices municipales (liste)

>

### Description du projet de formation

Nombre de sessions de formation

| Type (gendarmerie, police...) | Localisation | Nombre de bénéficiaires | Profils des bénéficiaires | Nombre de sessions | Durées des sessions |
|-------------------------------|--------------|-------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|
|                               |              |                         |                           |                    |                     |

Equipe d'animation des formations (profils des formatrices et formateurs, expérience, posture...)

>

Contenu des sessions de formations (objectifs pédagogiques, objectifs opérationnels, durées, méthodes pédagogiques, contenus détaillés...)

*Joindre en annexe, s'ils existent, les scénarios pédagogiques.*

>

Evaluation des formations

>



Organisation de la gestion administrative des formations (interlocutrice ou interlocuteur, suivi et organisation des sessions, prises de contacts avec les bénéficiaires...)

>

Calendrier des formations

>

### **Budget détaillé du projet**

(Détaillez les frais par session, selon les publics, durées, éventuels cofinancements... avec les postes financiers afférents)

| Dépenses   |         | Produits   |         |
|------------|---------|------------|---------|
| Descriptif | Montant | Descriptif | Montant |
|            |         |            |         |
|            |         |            |         |
| Total      |         | Total      |         |